

Mottes castrales des anciens Pays-Bas méridionaux *Quelques considérations sur l'iconographie et les textes*

JOHNNY DE MEULEMEESTER

Les anciens Pays-Bas méridionaux ne disposent pas de documents iconographiques du genre tapisserie de Bayeux. Il faut attendre les XVI^e/XVII^e siècles pour voir figurer des mottes dans des documents iconographiques: ainsi, les représentations de mottes castrales urbaines sur les cartes de Jacob van Deventer (milieu du XVI^e siècle) peuvent être considérées comme les premières figurations de ce type de monument. Il y a une seule exception pour le Moyen Âge: sur une monnaie de Godefroid le Barbu de la puissante maison comtale d'Ardenne-Verdun datée entre 1040 et 1050 et trouvée à Bouillon figure une motte et sa tour et palissade.¹

Par contre, en ce qui concerne les textes nous sommes privilégiés, puisque les textes de l'époque médiévale les plus connus font la description de mottes castrales situées en Flandre: Ardres,² Audruicq,³ et Merkem.⁴ Les mottes d'Ardres et d'Audruicq ont disparu; celle de Merkem existe peut-être encore en partie.

Quand nous analysons les descriptions des mottes et de leurs constructions et que nous les comparons avec la réalité archéologique, nous constatons qu'il existe une énorme divergence entre les deux sources d'information. Une tour aussi complexe que celle que nous retrouvons dans le texte au sujet de la motte d'Ardres, nous fait hésiter sur l'exactitude de la description et nous nous demandons s'il ne faut pas tenir compte, soit d'une exagération littéraire, soit d'un mélange de données. Il est vrai que nous nous imaginons mal que le château de bois puisse être aussi fonctionnel que le château de pierre et qu'en fouilles on ne retrouve que les pieux ou sablières qui nous

1. Communication personnelle d'André Matthys.

2. FOURNIER 1978. 290-291.

3. FOURNIER 1978. 328-330.

4. Voir en fin d'article.

informent peu sur la superstructure du bâtiment, mais la description du bâtiment sur la motte d'Ardres paraît si complexe! Les fouilles de la motte comtale de Brustem⁵ montrent l'existence d'une tour et de sa cuisine à côté: aucune des deux bâtisses ne permet l'élevage de cochons ou d'autres animaux. Les descriptions ne parlent jamais de la basse-cour où de telles activités sont à leur place. La question se pose de savoir si les auteurs qui écrivent nécessairement avec un minimum d'inspiration panegyrique ne rassemblent pas les différents bâtiments de bois en un seul complexe implanté sur l'élément le plus marquant du site castral, c'est-à-dire la motte. En général, même les mottes les plus vastes dans ces régions où la motte fut une construction „à la mode“ comme le stipule le texte sur Merkem, ne couvrent apparemment pas assez de surface utile pour permettre des constructions aussi complexes sur leurs plates-formes.

À part ces trois descriptions détaillées, il y a d'autres sources écrites qui parlent de fortifications de terre et/ou de mottes, par exemple le site de Vinchy et sa motte traités par Michel Ruche dans un article qui risque de la faire passer pour „le plus ancien château à motte“ de la littérature archéologique actuelle.⁶ Déjà en 1982, nous avons exprimé notre désaccord avec la prise de position et les interprétations chronologiques de Michel Ruche.⁷ Dans leur monographie sur les châteaux de terre et de bois, Robert Higham et Philip Barker expriment les mêmes réserves quand ils discutent un des problèmes de base dans la controverse au sujet de l'origine du château en général.⁸ D'ailleurs, ils cernent bien le problème – à partir du texte concernant Vinchy pour lequel nos collègues anglais partagent notre opinion – qu'en général, les textes restent trop flous dans leur description pour reconnaître la morphologie et les structures du château ou de la fortification concernée et ils expriment le sentiment que les historiens français – mais cela vaut aussi bien pour le Benelux – lient trop souvent le premier texte au monument existant.⁹

Reprenons la problématique de Vinchy en quelques lignes, le texte est d'époque: Michel Ruche est très affirmatif pour situer à Vinchy un château à motte détruit en 979 et en même temps il considère Arnould I, comte de Flandre, comme un important constructeur de mottes aux alentours des années 950-965; Vinchy devient „un cas absolument incontestable, tant par les textes que par l'archéologie“, mais le site de Vinchy n'a jamais fait l'objet d'une fouille! En fait, Michel Ruche s'est laissé guider par les premiers résultats des fouilles du site castral de la „Fonderie des Canons“ à Douai qui montrent l'érection d'une motte au X^e siècle; mais, ces datations de Douai nous mettent mal à l'aise.

À Douai, il y avait deux mottes: la *Vieille Tour* ou tour du châtelain et la *Neuve-*

5. DE MEULEMEESTER 1992 et 1994.

6. RUCHE 1982.

7. DE MEULEMEESTER 1982.

8. HIGHAM-BARKER 1992, 93.

9. HIGHAM-BARKER 1992, 96.



Châteaux à motte restitution idéalisée
(dessin B. Clarysse / J. De Meulemeester copyright
Direction du Patrimoine du Ministère de la Région wallonne).

Tour, la résidence comtale, distante de 150m.¹⁰ Le site comtal connaît plusieurs phases d'évolution. Le bâtiment en bois, construit vers 965 par Lothaire et emmotté sur trois côtés sur une hauteur de 1,80 m, ne peut pas être considéré comme un château à motte. Vers 987, le site carolingien évolua vers une *Kernmotte*, portant une tour en bois de 4m sur 5m.¹¹ A la fin du XII^e siècle, le tertre, qui fait alors 45m de diamètre à la base, fut rehaussé jusqu'à 5m de hauteur et il fut couronné par un donjon carré en pierres. La tour du châtelain s'appellait déjà la „vieille tour“ en 1187. L'opposition avec la „nouvelle“ tour du comte situe le rehaussement de la motte et la construction du donjon en pierres avant 1187, année où elle fut mentionnée pour la première fois comme „*novam turrim*“.

La date d'origine de la motte du châtelain n'est pas connue, mais les châtelains l'occupèrent depuis le XII^e siècle.

La fortification comtale du XII^e siècle peut être considérée comme „classique“. Si le petit tertre de la fin du X^e siècle devait déjà être appelé une motte castrale – mais nous en doutons –, il s'agirait de la plus ancienne motte flamande datée par des sources archéologiques. La *Kernmotte* de Douai pourrait représenter une exception chronologique, mais la question reste ouverte: peut-on considérer un léger rehausse-

10. DEMOLON et al. 1988. 12, 61-64.

11. DEMOLON et al. 1988. 61-64.

ment de quelques mètres comme un château à motte. En outre, il nous paraît un peu absurde de constater que pendant *deux* siècles, entre le premier rehaussement de 987 (*Kernmotte*) et celui de la fin du XII^e siècle quand le tertre atteint 5m et qu'il est couronné d'un donjon, le château comtal se serait limité à un modeste tertre de quelques mètres de hauteur, couronné d'une tour en bois de 4m sur 5m. Il nous semble que nous avons sauté une phase intermédiaire. Par exemple, quelle est la signification de la motte châtelaine du XII^e siècle, définie avant 1187 comme la „Vieille Tour“, vis-à-vis du donjon existant du X^e siècle, qui, vers 1187, devint la „Neuve-Tour“. Les contemporains ne considéraient-ils peut-être pas le site du X^e siècle comme une tour (sur motte)? Ne faudrait-il pas tenir compte d'un déplacement répété du site comtal? Le comte a pu quitter la *Kernmotte* pour une nouvelle construction, la „Vieille Tour“, qu'il a transmis à son châtelain, au XII^e siècle, au moment où il réoccupait la *Kernmotte* réaménagée qui devenait ainsi la „Nouvelle Tour“. En outre, les fouilles dans d'autres *castra* flamands de même importance comme Furnes, mais aussi Gand et Bruges, montrent que l'occupation au X^e siècle se caractérise par une *Flachsiedlung* qui en ce qui concerne Furnes et Gand n'est transformée en château à motte qu'au XII^e siècle. D'ailleurs, à Douai, le tertre de 5m de hauteur date lui aussi du XII^e siècle.

Mais revenons au texte de Vinchy. Même son interprétation n'est pas „incontestable“: „*locum munitiois invasit castrumque turritum et iam pene perfectum Deo adiuvante demolito aggere coaequavit arenis.*“ fut traduit par „s'empare, avec l'aide de Dieu, du site fortifié de l'enceinte et de la tour presque achevée, fait démolir la motte et égaliser avec du sable.“ Plus loin, *castrum* égale enceinte, *turritum* est traduit par la tour „en bois“ et pour *aggere* l'auteur propose, „vu l'ordre des mots dans le texte qui suggère l'ordre des opérations et la nécessité finale d'égaliser (*coaequare*)“ de traduire par „motte“ et pas par „une levée de terre“, traduction normale d'*agger*. Il est évident que la présence d'une motte à Vinchy a induit l'historien des textes en erreur; les sites castraux où la motte ne constitue que la phase finale de l'évolution ne sont pourtant pas rares dans ces régions.

Cette petite discussion peut se répéter au sujet d'un texte de 1020, dans lequel Alpertus de Metz décrit les conflits qui opposent la noblesse régionale entre la basse-Meuse et le bas-Rhin. Deux sites nous concernent: „Uplade“ - „*aggere egregie elevatus et muro, quod in illis locis rarissimum est, circumdatus erat*“ et „Munna“ - „*Munnam castellum aggere et turribus edicius extulit, et quia supra montem erat positum, tam facile illud munivit, ut nisi obsidione expugnari non potuerit*“. Pour Uplade, Alpertus raconte comment Wichman, comte de Clèves, repéra dans les marais de la vallée de la Meuse, un petit îlot, sur lequel il fit, avec l'aide de nombreux hommes d'armes et de paysans, lever une motte entourée d'un fossé.¹² Cette interprétation du texte et du site comme motte par

12. DE BOUÂRD 1975. 92.

13. JANSSEN 1975. 127.

Michel de Bouârd fut aussi suivie par Walter Janssen¹³ et Georg Binding¹⁴ qui considère ce texte comme la plus ancienne mention d'un château à motte du *Rheinland*.

Bas Aarts qui a étudié le problème y ajoute un troisième site, crée par Wichman dans un îlot au milieu d'un lac marécageux situé à quelque deux cents mètres de la Meuse, le soit-disant *Maasburcht*. Le château fut tout de suite attaqué par et rendu à son adversaire Balderik qui le fit immédiatement détruire;¹⁵ le chercheur hollandais situe le site à Boxmeer. À partir du texte „... et rusticis undique evocatis et fossa in circuitu facta editiorem admodum fecit. Quem vallo circumdedit et turribus excitatis munitionem satis firmam perfecit ...“ le site est lui aussi interprété comme une motte. Dans sa démonstration, l'archéologue hollandais se pose la question de savoir pourquoi historiens et archéologues acceptent sans aucune difficulté que dans le texte qui traite de Merkem le „... terrae aggerem ...“ est traduit par „motte“, tandis que pour les textes d'Alpertus de Metz il y aura un doute.

L'auteur a raison de se poser la question et effectivement, il n'a pas tort: „pourquoi une autre interprétation“. D'abord, parce qu'elle est possible: „*agger*“ peut exprimer n'importe quel rehaussement, motte aussi bien que rempart. Puis, il y a une divergence chronologique entre les textes: Alpertus écrit à une époque où la motte castrale commence à se développer à côté d'autres types de fortifications de terre; Gauthier de Térouanne écrit à une époque où la motte s'est répandue comme le type de fortification de terre le plus populaire. En ce qui concerne le *Maasburcht*, nous considérons que le texte ne permet pas d'interpréter la fortification comme une motte: Wichman arrive à l'îlot qui dépasse le niveau du marais; il creuse un fossé qui dans le marais n'a pas pu être très profond et qui a pu servir aussi bien de système de drainage de l'îlot que de dispositif défensif; avec les terres du fossé peu profond¹⁶ il rehausse l'îlot, question de le sortir encore plus du marais humide; puis il construit un rempart de terre autour de la partie rehaussée – la terminologie „*vallo circumdedit*“ ne laisse pas de doute – qu'il fortifie avec des tours; un rempart avec des tours au pied de la motte nous paraît peu réaliste. De même, la terminologie dans la description du site de Munna „*aggere et turribus*“ paraît plus logique quand il s'agit d'un rempart de terre renforcé par des tours, que quand il est interprété comme une motte – aux plates-formes restreintes – dont le bord devrait encore recevoir des tours. Pour Uplade, le même principe est valable: un mur de pierre – il doit s'agir de pierre, puisqu'une palissade de bois n'aurait pas paru si rare – est plus à sa place sur/dans le rehaussement d'un rempart de terre que sur le bord de la plate-forme d'une motte – récemment rehaussée. D'ailleurs, il faut se demander si, pour les auteurs médiévaux, la morphologie du rehaussement avait vraiment de l'importance ? Enfin, en tant que motte, ces

14. BINDING 1972. 32-33.

15. AARTS 1982. 23-30.

16. D'ailleurs, la profondeur d'un fossé n'influence pas vraiment la qualité défensive du fossé: même un fossé peu profond arrête un cheval qui ne peut absolument pas évaluer la profondeur; en revanche, la largeur est importante.

trois sites se situeraient au début du développement de la motte castrale, mais, dans une région où, à part pour le shell-keep de Leiden, leur exemple ne sera suivi qu'un siècle plus tard, une telle chronologie paraîsse suspecte.

Il ne nous paraît pas nécessaire de les interpréter comme des mottes très anciennes. Concluons plutôt à ce que vers l'an mille la noblesse, profitant de la désintégration du pouvoir central, expérimentait avec plusieurs types de fortifications de terre: la petite enceinte construite en plaine ou dans des terrains marécageux légèrement rehaussée à cause de l'eau, ou construite sur une hauteur naturelle comme le château de Munna¹⁷, finalement, des mottes castrales, probablement d'abord sous forme de *Kernmote* comme ont les connaît surtout par les fouilles du Hunsterknupp.¹⁸

La motte seigneuriale de Merkem

La motte de Merkem¹⁹ bien connue par le texte de Walter van Terwaan qui la décrit vers 1130²⁰ existe peut-être encore en partie. Près de l'église de Merkem, dans le domaine du château, le long d'un ruisseau se trouvent les vestiges d'un tertre. Début des années quatre-vingt, la baronne de Merkem, propriétaire du terrain, nous assurait que cette butte aurait été rehaussée par son grand-père. Elle existait en tout cas durant la première guerre mondiale, époque pendant laquelle elle servit de poste d'observation aux Allemands et fut fort endommagée – comme le prouvent les photos prises à la fin des combats. Ajoutons qu'il n'est pas exceptionnel que la noblesse du XIX^e siècle construisît des tertres de fantaisie dans les jardins de leur domaine, en général en creusant un petit étang. A Merkem, on relève pourtant quelques particularités: le tertre n'est pas implanté près de l'étang au centre du domaine, mais beaucoup plus loin le long d'un ruisseau qui pourrait alimenter son fossé en eau; plus remarquable encore, le tracé circulaire de la motte est marqué dans le cadastre du milieu du XIX^e siècle, dressé en principe avant la naissance du grand-père de la baronne.

Nous y avons pratiqué une coupe, mais sans résultat; en plus, le temps de fouille étant limité à quelques jours de travail, les travaux n'ont pas permis de rechercher un éventuel fossé qui aurait peut-être prouvé l'existence d'une motte castrale ou celle d'une motte de plaisance. Rappelons que la motte de Borgloon, château dynastique des comtes de Looz, fut nivelée pour les trois quart au XIX^e siècle. Il nous paraît plus que probable que nous nous trouvons devant une même situation, c'est-à-dire que la motte actuelle ne représente qu'une partie du tertre original médiéval.

17. Rappelons à ce sujet le site du *Burgenapp* à Heinstert qui fut rehaussé et défendu par une enceinte de terre circulaire; sa conversion en motte fut avortée (DE MEULEMEESTER–DHAEZE 2005).

18. HERNBRODT 1958.

19. Sur le territoire de la commune de Merkem se situe une deuxième motte dite „*D'Hoge Mote*“; pour le résultat des fouilles voir DE MEULEMEESTER–TERMOTE 1982: de toute évidence, il s'agit d'une motte de défrichement, implantée dans des terrains marginaux peu rentables.

20. FOURNIER 1978. 326-328.

Bibliographie

- AARTS 1982 AARTS, Bas: Onbekend Boxmeer, oud tot zeer oud? *Het Brabants Kasteel* 5/3 (1982). 14-35.
- BINDING 1972 BINDING, Georg: Spätkarolingisch-ottonische Pfalzen und Burgen am Niederrhein. *Château Gaillard V – Hindsgavl* (1970). Caen 1972. 23-35.
- DE BOUARD 1975 DE BOUARD, Michel: *Manuel d'archéologie médiévale. De la fouille à l'histoire*. Paris 1975.
- DE MEULEMEESTER–DHAËZE 2005 DE MEULEMEESTER, Johnny – DHAËZE, Wouter: Châteaux de terre et de bois du type „petite enceinte circulaire“ en Belgique. Une approche par les fouilles. In: POKLEWSKI-KOZIELL, Tadeusz (réd.): *Architectura et Guerre. Fasciculi Archaeologiae Historicae*. Fasc. 16-17. Łódź 2005. 79-86.
- DE MEULEMEESTER–TERMOTE 1982 DE MEULEMEESTER, Johnny – TERMOTE, Johan: De Hoge Mote te Merkem. *Conspectus MCMLXXXI, Archaeologia Belgica* 247 (1982). 125-129.
- DE MEULEMEESTER 1982 DE MEULEMEESTER, Johnny: Castellologie, *Archeologie / Archéologie* 1982. 129-130.
- DE MEULEMEESTER 1992 DE MEULEMEESTER, Johnny: Structures défensives et résidences princières: les châteaux à motte du comté de Looz au XI^e siècle. *Château Gaillard. XV – Schwäbisch Hall* (1990). Caen 1992. 101-111.
- DE MEULEMEESTER 1994 DE MEULEMEESTER, Johnny: Borgloon (Limbourg). Résidence des comtes de Looz. In: RENOUX, A. (éd.): *Palais médiévaux (France-Belgique). 25 ans d'archéologie*. Le Mans 1994. 96-97.
- DEMOLON et al. 1988 DEMOLON, P. – LOUIS, E. – ROPITAL, J.-F.: *Mottes et Maisons-Fortes en Ostrevant Médiéval*. Douai 1988.
- FOURNIER 1978 FOURNIER, G.: *Le château dans la France médiévale*. Paris 1978.
- HERRNBRODT 1958 HERRNBRODT, A.: *Der Husterknupp. Eine niederrheinische Burganlage des frühen Mittelalters*, Köln-Graz 1958.
- HIGHAM–BARKER 1992 HIGHAM, Robert – BARKER, Philip: *Timber Castles*. London 1992.
- JANSSEN 1975 JANSSEN, Walter: Mittelalterlicher Burgbau am Niederrhein. Zum Verhältnis von archäologischem Befund und schriftlicher Bezeugung. *Zeitschrift für Archäologie des Mittelalters* 3 (1975). 121-128.
- ROUCHE 1982 ROUCHE, Michel: Vinchy: le plus ancien château à motte. In: *Mélanges d'Archéologie et d'Histoire Médiévales en l'honneur du doyen Michel de Boïard*. Genève–Paris 1982. 365-369.

ÖSSZEFOGLALÁS

MOTTÉK AZ EGYKORI KÖZÉPKORI NÉMETALFÖLDÖN

Néhány megjegyzés a képi és írott forrásokról

Johnny De Meulemeester

Az egykori középkori Németalföldön a motték csak a XVI-XVII. században tűnnek fel képi ábrázolásokon, így a Jacob van Deventer (XVI. század közepe) metszetein látható városi motték ezen emlékek első ábrázolásainak tekinthetők. A középkorból egyetlen kivétel ismeretes: a hatalmas ardenne-verduni grófi házból származó Szakállas Gottfried egy 1040–1050 közé keltezett, Bouillonban talált pénzén egy motte látható tornyával és palánkjával.²¹

Ezzel szemben az írott források tekintetében kivételes helyzetben vagyunk, hiszen a legismertebb középkori szövegek írják le a flandriai mottékat, mint Ardres, Audruicq és Merkem. A cikk egyben a földvárakról szóló bizonyos szövegek értelmezésének kritikáját is adja.

21. André Matthys szíves szóbeli közlése.